

# Agriculture raisonnée

L'agriculture raisonnée renforce les impacts positifs des pratiques agricoles sur l'environnement et en réduit les effets néfastes, tout en assurant la rentabilité économique des exploitants. Elle répond localement aux problématiques des agriculteurs, dans une perspective de développement durable global de l'agriculture.

Le titre "Agriculture Raisonnée" est délivré aux producteurs qui respectent le *Référentiel National de l'Agriculture Raisonnée*. C'est un organisme certificateur qui donne ce "titre" après avoir effectué une étude sur l'exploitation. Il est valable 5 ans : durant cette période, l'exploitation fera l'objet de surveillance. La démarche d'agriculture raisonnée comporte des coûts en études, conseils, et mise en conformité par des organismes certifiés. Mais elle comporte de nombreux avantages :

- L'attractivité pour le consommateur, en garantissant une production plus responsable vis à vis de l'environnement
- La mise en place de la gestion et du pilotage de l'exploitation
- La mise en œuvre d'une démarche de progrès continu et de développement
- L'obtention d'un meilleur accès aux marchés
- L'anticipation des réglementations environnementales à venir

« Nos préoccupations environnementales commencent dans les vignes, il s'agit d'un choix délibéré de conduire une viticulture raisonnée, une viticulture proche du bio mais différente. Nous cultivons dans le même esprit que les exploitations bio mais nous nous autorisons à intervenir sur certaines maladies comme le mildiou. Nous choisirons de faire un traitement approprié qui nécessitera moitié moins de passages de tracteurs dans les vignes. Ainsi les sols seront moins tassés, il y a moins de cuivre qui pénètre dans les sols et le bilan carbone est bien meilleur »

*Frédéric Jacquet, œnologue et chef de cave du domaine*

Les **actions principales** portent sur :

- la réduction de l'utilisation des produits de protection de la vigne : choisir les produits les moins toxiques possible pour l'environnement et l'utilisateur, et garantir une meilleure gestion des produits de traitement ;
- l'optimisation de la fertilisation : utilisation du compost pour les sols ;
- la conservation des sols : en évitant l'érosion.

*Figure 2 : un exemple : le vignoble Joseph Mellot.*

L'agriculture raisonnée s'autorise cependant l'utilisation de produits phytosanitaires, pesticides, fongicides, herbicides, dans la limite de la réglementation légale. A la grande différence de l'agriculture biologique qui refuse toute utilisation de pesticides ou d'engrais chimiques.

D'après : <http://www.vedura.fr/economie/agriculture/agriculture-raisonnee>



*Figure 1 : Le label de l'agriculture raisonnée.*